

Critères

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

La section 25 rappelle que pour l'évaluation, l'examen de demandes d'avancement, et les concours d'accès au corps des CRCN ou des DR, l'évaluation pourra, le cas échéant, apprécier l'impact des circonstances personnelles particulières pertinentes que les candidats auront souhaité porter à la connaissance des évaluateurs et évaluatrices (par exemple difficulté conjoncturelle ou pérenne, interruption pour congés de maternité, etc...).

Evaluation périodique des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Qualité du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Qualité des résultats et de la production scientifique
- Insertion locale (équipe, unité), rayonnement national et international
- Enseignement, formation (encadrement et production scientifique associée), diffusion et valorisation de la recherche, activités de vulgarisation scientifique

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheur CRCN

- Etat d'avancement des travaux depuis le recrutement
- Qualité de la production scientifique
- Intégration dans l'équipe et dans l'unité
- Activités de formation par la recherche et production scientifique associée

Chercheur DR2

- Originalité, développement et dynamique du projet de recherche, prise de risque
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacités à diriger et animer une équipe ou une thématique de recherche, capacités à fédérer au sein d'une unité l'émergence d'une thématique spécifique
- Capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux, responsabilité de contrats de recherche
- Activités de formation par la recherche et production scientifique associée

- Responsabilités collectives
- Activités d'enseignement et de valorisation
- Mobilité, évolution thématique

Chercheur DR1

- Originalité, développement et évolution du projet de recherche
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international, dynamique scientifique
- Direction et animation d'une équipe et/ou d'une formation de recherche (management de la recherche)
- Administration et gestion de contrats de recherche
- Responsabilités collectives locales, nationales et internationales
- Activités de formation par la recherche et production scientifique associée, activités d'enseignement, de valorisation et d'expertise

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs :

- Qualité et évolution du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)
- Qualité des résultats et de la production scientifique
- Insertion locale (équipe, unité), rayonnement national et international
- Enseignement, formation par la recherche (encadrement) et production scientifique associée et implication dans le suivi du devenir des doctorants et post-doctorants encadrés, diffusion et valorisation de la recherche

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade DR1

- Originalité, développement et évolution du projet de recherche, dynamique scientifique
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction et animation d'une équipe ou d'une formation de recherche (management de la recherche)
- Administration et gestion de contrats

- Responsabilités collectives locales, nationales et internationales
- Activités de formation, d'enseignement, de valorisation, de vulgarisation et d'expertise

Avancement au grade DRCE

- Direction d'une formation ou d'une fédération de formations (management de la recherche)
- Engagement et accès à des responsabilités collectives importantes dans des actions de management ou de gestion de la recherche (nationales et internationales)
- Activités d'expertise
- Activités d'animation scientifique, de transfert de connaissance et de valorisation

Avancement au grade CRHC

- Qualité de la production scientifique (qualité des publications, mais également la quantité de publications rapportée à la durée du parcours scientifique du/de la candidat(e)).
- Une mobilité thématique, sera un élément pris en compte favorablement dans l'évaluation.
- Cohérence, originalité faisabilité du projet de recherche en tenant compte de l'unité d'accueil et du contexte international.
- Contribution aux activités de recherche de l'équipe d'accueil
- L'aptitude à la prise de responsabilités (encadrements d'étudiants, expériences d'enseignement, tâches collectives, animation, collaborations) pourra être considérée en lien avec le parcours des candidats.
- Capacité à déposer des demandes de financements propres, responsabilité de projets.

Conseils aux candidats pour la préparation des concours de recrutement CRCN et DR2

Ce document rappelle les critères d'évaluation appliqués par le jury d'admissibilité pour les concours, et donne un certain nombre de recommandations pour la préparation du dossier écrit.

Les candidat.e.s sont invité.e.s, s'ils/elles le souhaitent à mentionner des évènements ayant impacté leur parcours professionnel afin de permettre au jury de prendre ces éléments en compte dans leur évaluation (par exemple difficulté conjoncturelle ou pérenne, interruption pour congés de maternité etc...).

Critères communs à tous les chercheurs

- *Qualité du projet scientifique (originalité, faisabilité, prise de risque)*
- *Activité de publication et qualité des contributions scientifiques (publications, séminaires, conférences, autres productions scientifiques)*

Critères spécifiques selon les grades

Accès au grade CRCN

- Publications originales dans des revues à comité de lecture validant le parcours de recherche du candidat par deux expériences indépendantes (mobilité thématique et/ou géographique) et autres productions scientifiques
- La réalisation d'un post-doctorat dans un laboratoire différent de celui où la thèse a été préparée, incluant si possible une mobilité thématique, est un élément particulièrement important dans l'évaluation.
- L'excellence de la production scientifique sera évaluée principalement sur la qualité des publications en prenant en compte la durée du parcours scientifique du candidat.
- Cohérence, originalité faisabilité du projet de recherche en tenant compte du laboratoire d'accueil envisagé et du contexte international.
- L'aptitude à la prise de responsabilités (encadrements d'étudiants, expériences d'enseignement, tâches collectives, animation, collaborations, et la capacité à postuler à des appels à projet) pourront être considérées en fonction de l'expérience des candidats mais ne sont pas des éléments décisifs.

Accès au grade DR2

- Originalité, développement et dynamique du projet de recherche, prise de risque
- Qualité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Capacités à diriger et animer une équipe, ou à fédérer au sein d'une équipe l'émergence d'une thématique spécifique

- Capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux, responsabilité de projets
- Activités de formation par la recherche et productions scientifiques associées (habilitation à diriger des recherches ou expériences équivalentes), d'enseignement, de vulgarisation scientifique et de valorisation, implication dans le suivi du devenir des jeunes chercheurs/ses encadré(e)s.
- Mobilité géographique et /ou thématique
- Responsabilités collectives

Recommandations pour la préparation du dossier de candidature et de l'audition

Le projet de recherche

Vous devrez vous attacher à présenter de manière claire et structurée votre projet de recherche et son intérêt scientifique. La section 25 recommande aux candidats de développer de manière détaillée un projet à 5 ans en dégagant éventuellement des perspectives plus lointaines. La présentation du projet de recherche est libre, le nombre de pages n'est pas limité. Cependant, la section 25 conseille une longueur approximative de 10 000 mots. En tout état de cause, le document proposé doit être suffisamment détaillé pour que les membres de la section aient une vision claire non seulement de la question de recherche, mais également des approches qui seront mises en œuvre et de la faisabilité du projet. La présence d'illustrations est vivement appréciée. Le projet de recherche doit cibler un ou plusieurs laboratoires (ou unités) du CNRS. Vous devez indiquer le ou les laboratoires dans lesquels votre projet pourrait être mené et il est recommandé de formuler au moins 2 vœux d'affectation. Le document écrit devra exposer clairement l'adéquation du projet avec le/les laboratoire(s) d'affectation proposé(s).

Le rapport sur les travaux effectués

Dans leur curriculum vitae et leur rapport sur les travaux effectués (10000 mots conseillés comme pour le projet, les illustrations étant là aussi fortement appréciées), la section 25 encourage les candidats à mettre en évidence leurs projets de recherche propres, ainsi que les travaux auxquels ils ont pu contribuer en explicitant la nature de leur contribution.

Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent à mentionner des événements ayant impacté leur parcours professionnel afin que le jury puisse en tenir compte dans l'évaluation du dossier de candidature.

Les productions

La section 25 conseille aux candidats de bien distinguer parmi leurs productions les articles de revue des articles de recherche originaux, et de décrire brièvement pour leurs différentes productions scientifiques la nature de leur contribution, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas premier auteur.

Préparation de l'audition

Les candidats retenus pour l'audition auront à présenter leurs travaux et leur projet devant un jury pluridisciplinaire, comportant des spécialistes, mais aussi des non-spécialistes du sujet. La section 25 rappelle donc l'importance pour les candidats de réaliser une présentation ouverte et pédagogique.